Document generated on 04/24/2024 5:01 a.m.

Les Cahiers de droit

Introduction à la Micro-Économie, par Albert MAES et Paulin DUCHESNE, Précis de la Faculté de Droit de Namur, Bruxelles, Maison Ferdinand Larcier, Société d'études des Morales sociales et juridiques, Namur, 1973, 260 p.

J.-C. Bonenfant

Volume 15, Number 3, 1974

URI: https://id.erudit.org/iderudit/041985ar
DOI: https://doi.org/10.7202/041985ar

See table of contents

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)
1918-8218 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Bonenfant, J.-C. (1974). Review of [*Introduction à la Micro-Économie*, par Albert MAES et Paulin DUCHESNE, Précis de la Faculté de Droit de Namur, Bruxelles, Maison Ferdinand Larcier, Société d'études des Morales sociales et juridiques, Namur, 1973, 260 p.] *Les Cahiers de droit*, *15*(3), 731–731. https://doi.org/10.7202/041985ar

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1974

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

as a rule, very delicate. Legislators nowadays everywhere tend to act only under the pressure of an emergency ».

J.-C. B.

Méthode de recherche en droit québécois et canadien, par Denis LE MAY, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 152 p.

Nous avons déjà signalé dans *Les Cahiers de Droit* (vol. 14, n° 2, p. 375) le texte préliminaire d'un ouvrage de Me Denis Le May qui connaît maintenant une édition plus définitive. Comme le dit l'auteur, dans son avant-propos, « cet ouvrage n'est pas une introduction au droit; ni une bibliographie; ni une manière de citer les références ou de présenter un texte; ni un manuel de pratique du droit »: « C'est une introduction à la démarche de recherche documentaire en droit ». En d'autres termes, il nous apprend « comment constituer une documentation valable pour trouver la solution d'un problème juridique donné ». L'ouvrage nous dit donc comment trouver une loi québécoise ou fédérale, comment vérifier si elle est en vigueur, comment vérifier si elle est valide. Les règlements ayant pris, à notre époque, une importance considérable, quelques chapitres leur sont aussi consacrés. On trouve enfin des pages sur la jurisprudence et sur la doctrine. Les tables sont abondantes, précises et utiles.

C'est un ouvrage qui, pour tout étudiant qui l'utilisera sérieusement, pourra remplacer bien des leçons d'initiation juridique et surtout bien des visites guidées à la bibliothèque. Le travail s'adresse avant tout aux étudiants, mais il sera aussi utile aux praticiens.

J.-C. B.

Introduction à la Micro-Économie, par Albert MAES et Paulin DUCHESNE, Précis de la Faculté de Droit de Namur, Bruxelles, Maison Ferdinand Larcier, Société d'études des Morales sociales et juridiques, Namur, 1973, 260 p.

Une nouvelle collection de droit vient de naître, et le doyen E. Cerexhe, de la Faculté de Droit de Namur, répond dans sa préface à ceux qui pourraient se demander si elle était bien nécessaire. « L'université reste, écrit-il, aujourd'hui encore, l'apanage d'une minorité. Le bénéfice de son enseignement est réservé à un petit nombre. » C'est cette constatation qui nous a amenés à chercher à assurer une plus grande diffusion aux « Cours de la Faculté de droit ». D'ailleurs, dans leur avant-propos, les auteurs rappellent que leur précis s'adresse particulièrement aux non spécialistes et que pour cela, il a pour triple objectif de démontrer la logique interne de la théorie micro-économique classique, son caractère spéculatif et surtout son utilité. « Dans cette perspective, écrivent-ils, ce précis met l'accent sur l'importance de la micro-économie en tant qu'instrument de travail devant permettre une meilleure compréhension de certains mécanismes économiques et de l'interdépendance qui caractérise les divers éléments de la vie économique, tout en attirant l'attention sur l'illusion de vouloir y trouver une explication complète de la réalité vécue ».

Le précis est bien fait, mais je crois que plusieurs « non spécialistes » du Québec, professeurs aussi bien qu'étudiants, le trouveront un peu technique, surtout sous son aspect mathématique. Il semblera inutile aux étudiants en droit qui n'ont pas le temps d'acquérir d'autres connaissances que celles qui sont nécessaires à une pratique bien précise du droit. On trouvera même qu'un tel précis ne relève pas d'une faculté de droit, mais plutôt d'une autre faculté. Toutefois, il ne faut pas oublier, qu'en Europe, la science économique est enseignée en bonne partie dans les facultés de droit, contrairement à nos facultés de type américain.

Il reste qu'étudiants et professeurs nous aurions intérêt à consulter parfois un précis comme celui de Maes et Duchesne.

J.-C. B.

Premier rapport d'activités 1973/74, OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1974, 102 p.

Nous n'avons pas l'habitude de signaler dans cette chronique les rapports gouvernementaux, mais nous croyons pouvoir faire exception pour le *Premier rapport d'activités 1973/74* de l'Office des professions du Québec. Il est présenté par le président de l'Office des professions du Québec, Me René Dussault, qui fut un collaborateur assidu des *Cahiers de Droit* et il intéresse évidemment les membres des deux grandes corporations professionnelles du droit, celle des avocats et celle des notaires. La toilette du rapport est digne de